

Zeitschrift:	Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung
Herausgeber:	Schweizerische Stiftung Für das Alter
Band:	39 (1961)
Heft:	2
Artikel:	Démolition et reconstruction... ou l'Union Romande de Personnes Agées, URPA
Autor:	Schwitzguébel, O.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-721974

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Démolition et reconstruction . . . ou l'Union Romande de Personnes Agées, URPA

Le 13 février dernier, à Lausanne, l'Assemblée des sociétaires de la Société Coopérative «Vert Automne» a décidé, à l'unanimité des sociétaires présents, la liquidation de la Société et sa radiation du Registre du Commerce.

Démolition!? Non!

Plus exactement la conséquence logique d'un état de fait.

Or, même lorsqu'on démolit, il reste quelque chose: des matériaux, un terrain, une expérience.

*

Nous avons tous en mémoire la réponse magnifique que des centaines de vieillards ont donnée à l'idée que représentait «Vert Automne». Avec quelle spontanéité ils se sont groupés, répondant aux appels de la Radio, et quelle joie pour eux de pouvoir passer ensemble quelques instants de détente, sortant de leur solitude, de leur isolement et prenant conscience qu'ils ne sont pas seuls à porter telle peine ou tel souci!

Cette réponse est le signe d'un besoin. C'est pourquoi nombreuses sont les personnes qui, ayant découvert et apprécié l'idéal de «Vert Automne», ont décidé de continuer à se voir alors que cessait l'activité de la Société Coopérative.

Tant à Genève qu'à Biel et à Lausanne et La Tour-de-Peilz se sont constitués des clubs indépendants, aux titres divers: «Bel Automne», «Soleil d'Automne», «Belle Epoque», «Nouvel Automne». Tous ces clubs, en fait, sont les héritiers de l'idée première, qu'ils s'efforcent de réaliser, avec plus de modestie et moins de rodomontades.

A Genève, par exemple, le club «Bel Automne» est fort de près de 400 membres. Il a ses séances tous les 15 jours, faites de distractions diverses, tandis qu'en belle saison on fait des excursions. Deux dames du comité visitent les membres malades.

A Lausanne, «Soleil d'Automne» compte plus de 200 membres et il se donne pour but «de distraire et encourager ses membres par des causeries et manifestations». Ici aussi, on organise des sorties: courses dans les environs de Lausanne, pour y manger du «gâteaux aux cerises ou aux pruneaux». A la «Belle Epoque», à Lausanne, avec une centaine de membres, on tient séance toutes les semaines et un stamm est prévu tous les après-midi; ici, on

danse, retrouvant les danses d'autrefois, la polka et la mazurka, pour faire pièce au cha-cha-cha.

La plupart de ces clubs ont maintenant leurs statuts et règlements, leurs comités, leurs organisations financières.

*

C'est en présence de cette situation que la commission, que j'avais l'honneur de présider et chargée de la réorganisation du mouvement, s'est trouvée dès les premiers mois de l'année 1960.

Cette commission a tenu quatre séances. Pour l'une de ces séances, elle a entendu encore les présidents des clubs existants à l'exception de deux d'entre eux.

La commission unanime, après avoir obtenu l'accord des présidents de clubs consultés, estime qu'il ne peut y avoir de réorganisation du mouvement que dans une Fédération de clubs, qui s'organiseront eux-mêmes et seront juridiquement indépendants. Cette Fédération prendrait le nom de «Union Romande de Personnes Agées» (URPA) et son but serait défini par ce titre complémentaire: Organisation de clubs de loisirs et d'entraide pour personnes âgées.

Indépendants, libres de s'organiser comme ils l'entendent, les clubs, en se fédérant, feront l'expérience que «l'union fait la force». La Fédération, ses organes directeurs pourront fournir aux clubs des appuis précieux, des listes de conférenciers, d'artistes, de films. Ils pourront stimuler et faciliter ainsi l'activité des clubs, permettre l'échange des idées et les représenter, suivant les circonstances, devant les autorités ou telle autre organisation, pour obtenir certains avantages dans un domaine intéressant les vieillards. C'est la Fédération, également, qui pourrait se charger d'organiser certaines rencontres inter-clubs, des concentrations, des courses de plusieurs jours, spécialement conçues, dans leur programme, pour des personnes qui ne cherchent pas avant tout à manger des kilomètres, mais à se récréer, à se distraire, à s'instruire encore, parce qu'elles croient, à juste titre, que devenir vieux ne signifie pas abdiquer, renoncer à tout, cesser de cultiver son esprit, mais s'adapter et continuer.

En un mot, cette Fédération s'efforcerait de travailler au bien-être général, moral et matériel des personnes âgées groupées dans les clubs et de développer des sentiments de solidarité entre elles.

Voilà notre idée, afin de reconstruire avec les matériaux existants. Une chose cependant suscitait encore des craintes de la part

des présidents consultés et peut-être que cette même crainte a retenu l'un des présidents absents ... C'était de voir cette Fédération se raccrocher d'une manière ou d'une autre à la Société Coopérative de «Vert Automne». «Chat échaudé craint l'eau froide!» ...

Il faut faire peau neuve! ... nous disait-on.

Maintenant donc toute crainte devient inutile: le passé est vraiment liquidé. On peut regarder vers l'avenir.

L'avenir? Il permet tous les espoirs pour cette Fédération à une condition toutefois: c'est que nous puissions constituer un Comité d'hommes et de femmes compétents, dévoués, disposés à donner de leur temps et de leur peine dans cette entreprise.

Je serais heureux si la lecture de ces lignes pouvait susciter des collaborations, j'allais écrire «des vocations». Des collaborateurs qui se sentent appelés ... S'il s'en trouve, je souhaite qu'ils m'écrivent, à Vufflens-la-Ville. Et, ensemble, nous mettrons la barque à l'eau.

O. Schwitzguébel

Altersheime — Alterswohnungen

Alterssiedlungen

Unter diesem Titel hat das «Schweizer Baublatt» im Mai 1961 eine Sondernummer herausgegeben, das die Aufmerksamkeit aller mit den Problemen des Alters beschäftigten Kreise verdient. Das 250 Seiten starke Heft enthält Beiträge grundsätzlicher Art von in- und ausländischen Fachleuten über die mannigfaltigen Unterkunftsprobleme der Betagten und behandelt im einzelnen 25 neue schweizerische Altersheime und Alterssiedlungen, illustriert mit zahlreichen Photos und Plänen. Interessant sind besonders die architektonischen und finanztechnischen Angaben. Am Schluss folgen noch Ausführungen über Altersheimstätten in Oesterreich, Schweden, Frankreich und in den Vereinigten Staaten von Nordamerika.

Diese Sondernummer ist zum Preise von Fr. 6.50 im Buchhandel erhältlich. Sie wird in einer erweiterten Ausgabe ohne Inserate demnächst den Mitgliedern des Direktionskomitees, der Fachkommission für Altersprobleme und sämtlichen Kantonalkomitees der Schweizerischen Stiftung «Für das Alter» unentgeltlich zugestellt werden.

J. R. 36